



POUR AFFICHER S.V.P.

Montréal, le 25 octobre 2006

ERRATUM : Mot du président du comité d'élection SEMB SAQ-CSN

Bonjour à toutes et à tous,

Ayant constaté qu'il y avait eu erreur dans notre premier envoi, nous vous faisons parvenir un nouveau calendrier pour la procédure d'élection. Notre objectif est de permettre à toute personne intéressée à un poste en élection au comité exécutif de le faire sans être lésée par cette erreur.

De plus, nous vous réitérons notre intention d'appliquer le code d'éthique de la CSN dans l'exécution de notre mandat afin d'assurer des rapports harmonieux et respectueux entre les personnes. Poser sa candidature doit s'inscrire dans une démarche profondément syndicale. Ce sont les idées, l'engagement des candidates et des candidats qui doivent orienter le choix des membres dans une élection.

Finalement, nous vous remercions de nous accorder votre confiance et soyez assuré-es que nous accomplirons nos fonctions avec toute la rigueur et la neutralité nécessaires.

Voici donc le calendrier :

Semaine du 10 octobre

- Envoi à tous les membres des documents suivants :
- mot du président du comité d'élection;
 - annexe 1;
 - procédure d'élection; **(texte corrigé)**
 - procédure à suivre pour l'obtention d'un bulletin de mise en candidature.

Semaine du 23 octobre

Envoi corrigé

3 novembre (17 heures)

- Date limite pour la **réception** des bulletins de mises en candidature accompagnés des photos et des textes des candidat-es (**fichier de format WORD exigé**).
- Date limite pour **adhérer** au SEMB SAQ-CSN afin de devenir membre en règle, **si vous soumettez votre candidature**. À défaut de se faire, votre candidature sera **rejetée** par le comité d'élection.

- 15 novembre** Envoi à tous les membres des documents suivants :
- édition spéciale du journal « Le Pionnier » **qui paraîtra simultanément sur notre site web** (www.semb-saq.com);
 - bulletins de vote
 - enveloppe retour pré-adressée et pré-affranchie.
- 6 décembre** Date limite pour la **réception** par courrier des bulletins de vote pour tous les postes en élection. L'enveloppe devant être oblitérée en date du 6 décembre par le bureau de poste.
- 11 décembre** Comptage des bulletins de vote reçus par le comité d'élection.
- 12 décembre** Annonce du résultat des élections par une publication envoyée en succursales.
- 18 décembre** (17 heures) Date limite pour les candidats ou candidates pour demander un recomptage des bulletins de vote. Cette demande doit être adressée par écrit à la présidence du comité d'élection.
- 18 décembre** Installation des officiers et officières élu-es.

Note : *Dès la réception des bulletins de mise en candidature (3 novembre à 17 heures), le président du comité d'élection fera parvenir à tous les candidats et candidates un code d'éthique pour le comportement à adopter dans le cadre des élections.*

Ce même code d'éthique sera rendu public pour les membres par le biais du site Internet du syndicat et sera reproduit dans l'édition spéciale du journal syndical « le Pionnier » du 15 novembre.

Veuillez accepter nos salutations syndicales.

Au nom du comité d'élection,



FRANÇOIS JUNEAU
Fédération des employées et employés des services publics CSN
1601, avenue De Lorimier
Montréal, Québec H2K 4M5

P.S. : Pour toute question au sujet des élections vous pouvez communiquer à l'adresse suivante : info@semb-saq.com ou me laisser vos coordonnées au : 514 849-7754 poste 221 ou 1-800-361-8427 poste 221